

Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 mars 2023

n° 035-23

Objet : *RS - Avenants à des conventions d'adhésion avec le Centre de gestion de la Savoie dans le domaine de la prévention*

• date de convocation le 10 mars 2023 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christelle Favetta-Sieyes à Daniel Rochaix - de Max Joly à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christian Gogny - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 16 mars 2023

délibération n° 035-23

objet **RS - Avenants à des conventions d'adhésion avec le Centre de gestion de la Savoie dans le domaine de la prévention**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que la collectivité a adhéré au service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la Savoie et a souhaité bénéficier, par conventions, de son intervention dans les domaines suivants :

- assistance et conseil en prévention des risques professionnels,
- assistance à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- inspection en hygiène et sécurité.

Le Centre de gestion a décidé de réviser ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 selon les conditions suivantes :

Mission	Durée	Anciens tarifs	Tarifs au 01/01/2023
Assistance et conseil en prévention	Forfait annuel	300 €	400 €
DUERP	½ journée	220 €	250 €
	Journée	380 €	500 €
Inspection	½ journée	250 €	300 €
	Journée	500 €	600 €

Il est donc nécessaire de signer des avenants à ces conventions prenant en compte ces évolutions tarifaires.

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à des prestations de services,

Vu la décision n° 034-20 du Bureau du 27 février 2020,

Vu la décision n° 157-21 du Bureau du 4 novembre 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : autorise le président ou son représentant à signer les avenants aux conventions relatives aux services du Centre de gestion de la Savoie pour lesquels Grand Chambéry a adhéré,

Article 2 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

035-23

Objet de l'acte : RS - Avenants à des conventions d'adhésion avec le Centre de gestion de la Savoie dans le domaine de la prévention

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Avenant à convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels,
Avenant à la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique,
Avenant à la convention d'inspection en hygiène et sécurité

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29108H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29108H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023